

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 262

Artikel: Le Conseil international des femmes à Genève : [suite]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro....	0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Pregny

Mme Marie MICOL, 14, r. Michel-Du-Crest

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

12 insert.	24 insert.
La case, Fr. 45.—	80.—
2 cases, " 80.—	160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Le Conseil International des Femmes à Genève (avec illustration) : E. Gd. — De ci, de là... — De la stérilisation humaine : Dr. Maurice MURET. — La quinzaine féministe (en Irlande; le suffrage féminin au Sénat français; féminisme ecclésiastique; une loi sur l'internement des buveurs contre la traite des femmes) : E. Gd. — Nouvelles de la « Saffa ». — Association suisse pour le suffrage féminin. — *Feuilleton* : Variétés : Est-il désirable de donner aux Françaises le droit de vote : J. V.

Le Conseil International des Femmes à Genève

II 1

Les organisatrices des réunions du C. I. F. à Genève avaient eu l'excellente idée de profiter de l'occasion pour faire donner une sorte de cours en six séances sur les principales activités de la S. d. N. Excellente idée, parce que, trop souvent, dans nos milieux féminins — pour ne pas parler des milieux masculins ! — on se forge les opinions les plus erronées sur les possibilités et les impossibilités d'action de la S. d. N.; et ce n'est certes pas en Suisse qu'il est le moins nécessaire d'apporter des précisions sur l'œuvre accomplie à Genève.

La place dont nous disposons ne nous permet malheureusement pas d'analyser comme elles devraient l'être chacune de ces leçons, qui toucheront toutes à des sujets d'un vif intérêt pour nous. Espérons qu'elles seront publiées, sinon *in extenso*, du moins en résumé, par les soins du C. I. F.; et bornons-nous à signaler surtout ici l'exposé remarquablement subtil et logique de M. Madariaga, sur l'œuvre de la S. d. N. en matière d'arbitrage et de désarmement, la conférence très fortement documentée de Sir Arthur Salter sur les résultats de la Conférence Economique, ainsi que le beau travail présenté par Dame Rachel Crowdby sur les activités humanitaires de la S. d. N.: celles-ci sont-elles toujours suffisamment connues ? C'est avec beaucoup de cœur que Dame Rachel les a énumérées et commentées pour ses auditeurs de l'Athénée: activités temporaires, comme le rapatriement de 400.000 prisonniers dans leurs patries respectives, qui fut un des premiers gestes d'entraide internationale de l'après-guerre, ou la lutte contre le typhus en Pologne, à laquelle Dame Rachel elle-même prit directement part; activités permanentes, comme la lutte contre l'opium, sur laquelle la conférencière apporta des précisions encourageantes, et contre la traite des femmes et des enfants, dont notre journal a régulièrement entretenu ses lecteurs... Mais, du point de vue strictement féministe, la plus frappante de ces six conférences a été certainement celle qu'introduisit Mme Füss, Dr en médecine, et que prononça ensuite, avec toute son éloquence et toute son ardeur, M. Albert Thomas, sur la protection légale du travail des femmes.

On sait, en effet, que les féministes sont passablement divisées à ce sujet. Toutes sont d'accord, il est bon de le préciser, sur la nécessité de la protection légale des travailleurs, *dans leur ensemble*, sans laquelle le travail industriel redevien-

drait fatallement, comme il y a 80 ans, la pire exploitation des forces humaines; mais, alors que les unes estiment que la femme, en raison de sa constitution plus faible, a besoin d'une protection légale spéciale, d'autres ne réclament pour elle cette protection qu'aux périodes spéciales de la grossesse et de la maternité, alors que d'autres encore, les Anglo-saxons et les Scandinaves notamment, ne veulent pas de protection légale pour la femme *seule*, parce que celle-ci, sous couvert de lui être utile, risque au contraire de l'inférioriser en rendant si difficiles les conditions de son travail, qu'elle aboutira fatallement à la priver de tout emploi rémunérant. C'est contre ce dernier point de vue, qui a suscité des débats passionnés au Congrès suffragiste international de Paris, l'an dernier, que M. Albert Thomas s'est élevé de toute son éloquence si admirablement prenante, lançant toutes ses foudres sur celles qui, adoptant comme devise la formule *Equality first*, ralentissent ou empêchent à son avis l'aboutissement de la législation sociale, parce que celle-ci, d'abord appliquée aux femmes seules, s'étend alors très rapidement aux hommes aussi, réalisant ainsi ensuite cette égalité que demandent les féministes.

L'argument a certainement du poids, venant d'une bouche aussi autorisée, et pourrait rallier bien des adversaires, en pré-



Le Comité du Conseil International des Femmes

¹ Voir le numéro précédent du *Mouvement Féministe*.

sentant ainsi la législation protectrice des femmes seules comme une étape préparant la législation appliquée aux deux sexes. Nous reconnaissons également que peuvent paraître théoriciennes abstraites d'une égalité artificielle celles qui s'opposent à la protection des femmes sans s'informer des désirs des premières intéressées, c'est-à-dire des ouvrières elles-mêmes, comme le leur a reproché de son côté Miss Margaret Bondfield, à la Conférence Internationale du Travail, presque au même moment où M. Thomas faisait son exposé à l'Athénaeum... D'autre part, Fru Betsy Kjelsberg, que ses fonctions d'inspectrice appellent à connaître de près les conditions du travail féminin, n'avait-elle pas soutenu un point de vue complètement opposé à celui de M. Albert Thomas, à la première Conférence Internationale du Travail, à Washington, en 1919 ? (il est grand dommage qu'elle n'ait pas pris la parole l'autre jour à l'Athénaeum) et ne nous a-t-on pas affirmé que, dans quelques milieux féminins ouvriers, on s'opposait également à une réglementation qui constitue une mesure d'exception ? Car, pour nous, et de si petite valeur que puisse paraître notre point de vue en face de celui de l'éminent Directeur du B. I. T., pour lequel nous professons une très grande admiration, le nœud de la question est là : la mesure d'exception pour la femme seule. Ce n'est point un dogmatisme suranné, comme paraissait le croire Miss Bondfield, qui nous fait parler ainsi, ce n'est point un entêtement puéril à revenir en arrière sur une opinion déjà exprimée, car nous pouvons bien dire que ce débat pose devant nous de perpétuels cas de conscience : c'est la conviction innée et profonde qu'en période normale de la vie de la femme (car nous ne sommes point des extrémistes qui refusent toute protection à la maternité, et nous sommes prêtes à travailler de tout notre effort, comme l'a demandé M. A. Thomas, pour obtenir dans tous les pays qui ne l'ont pas encore fait la ratification de la Convention internationale protégeant la maternité), personne n'a le droit de la soumettre à un régime spécial qu'elle n'a pas demandé, pour l'établissement duquel on ne l'a pas consultée, et qui, sous sa forme actuelle, risque de lui barrer certaines avenues ouvertes à son activité.

* * *

Le Conseil International des Femmes compte actuellement 12 Commissions et sous-Commissions permanentes, qui, toutes, ont siégé à Genève plusieurs jours durant, ont entendu des rapports, discuté et voté des résolutions, élu, là où des vacances se produisaient, leur Bureau... On comprend dès lors que, là aussi, il nous soit impossible d'entrer dans des détails, et que nous devions nous borner à un bref résumé.

La Commission de la Presse, qui s'est réunie l'une des premières, sous la présidence de M^{me} Wynaendts-Francken, une journaliste hollandaise, avait à s'occuper pour la première fois de questions de littérature et d'art, introduites récemment à son programme. Plusieurs Conseils nationaux, ceux de France, de Roumanie, de Pologne, notamment, ont déjà accompli d'excellent travail dans ce domaine, grâce à la collaboration féminine à des œuvres d'art populaire.

La Commission a aussi décidé, sur la proposition de M^{me} Misme, de s'occuper de la lutte contre les publications obscènes entreprise par la Société des Nations, et Dr. Baumer a apporté d'intéressants renseignements sur la loi allemande sur ce même sujet, loi que nous avons analysée ici même. La Commission de la Paix et de l'Arbitrage, que présidait Mrs. Cadbury (Grande-Bretagne), a entendu deux rapports de Dr. Luders et de M^{le} Van Dorp sur la Conférence Economique Internationale, à laquelle toutes deux participèrent comme déléguées, ainsi que s'en souviennent nos lecteurs, et a voté des résolutions concernant le désarmement et le service militaire obligatoire, mais en insistant sur la valeur pour toute œuvre de paix d'une opinion publique forte et bien informée. Cette même Commission a également tenu une séance conjointement avec la Commission d'Education, au cours de laquelle furent discutés les meilleurs moyens d'éducation en faveur de l'esprit international, et notamment le projet si intéressant de la princesse Cantacuzène de fonder des colonies de vacances internationales, où les mioches de différents pays, en apprenant dans une vie commune à se connaître et à s'aimer, préparaient cette génération de demain, sans l'éducation de laquelle

tous nos efforts en vue de la paix sont vains. En séance spéciale alors, la Commission d'Education, présidée par Prof. Marion Whitney, de Vassar College (Etats-Unis), s'est occupée de l'enseignement primaire dans les différents pays, du système de l'Ecole unique, de l'enseignement post-scolaire et de l'enseignement ménager obligatoire (des questions bien connues chez nous !), ainsi que du problème de la coéducation telle qu'on la comprend et qu'on la pratique maintenant. Certains pays souleveront encore la question difficile, et qui touche à des problèmes politiques délicats, de l'enseignement des langues, là où des nationalités diverses s'entremêlent et se juxtaposent étroitement. A la Commission de Protection de la Jeunesse, que préside Lady Aberdeen elle-même, on a examiné des questions d'un ordre analogue : protection des enfants employés dans des studios comme figurants ou acteurs de films, adoption de la Charte de l'Enfant, enquête sur la mortalité infantile et sur la protection des nourrissons, protection des enfants anormaux, utilisation des loisirs des écoliers..., alors qu'à la sous-Commission du Cinéma, présidée par M^{me} Dreyfus-Barney, des renseignements très intéressants ont été communiqués sur la censure des films dans différents pays, l'influence du cinéma sur la jeunesse, l'âge d'admission des enfants dans les salles de cinémas, etc., etc.

Tous ces sujets se tiennent assurément de très près, et le travail d'une de ces Commissions peut sans cesse, on le voit, être complété par celui d'une autre Commission. Il en est de même pour la Commission de l'Unité de la Morale, pour celle de l'Emigration, et même pour celle de l'Hygiène publique, dont les activités s'entrelacent étroitement à certains moments. La première, présidée par M^{me} Avril-de Sainte-Croix avec toute l'autorité qu'on lui connaît, a suivi de très près les questions posées à la Commission consultative de la Société des Nations : lutte contre la traite et contre la prostitution réglementée, emploi des femmes dans la police, élévation de l'âge de consentement, tandis que la question de l'éducation sexuelle et celle de la lutte contre les maladies vénériennes, qui touchent de bien près au domaine de la moralité publique, étaient plus spécialement traitées par la Commission d'Hygiène publique, que présida infatigablement Lady Aberdeen, et qui s'occupa, en outre de ses rapports avec l'Organisation d'Hygiène de la S. d. N., de la mortalité maternelle, de la lutte contre le cancer, et, sous l'angle médical, de deux questions déjà traitées, au point de vue social plus spécialement, à la Commission de protection de l'enfance : la protection des enfants anormaux et l'utilisation des loisirs. Quant à la Commission d'Emigration et d'Immigration, présidée par Mrs. Ogilvie Gordon, elle s'est trouvée en face d'un programme d'activité considérable : nomination de femmes-contrôleurs sur les navires d'émigrants (on sait que les trafiquants opèrent souvent sur ces navires), collaboration entre les diverses organisations qui travaillent à la protection des émigrants, situation légale de ceux d'entre eux qui, ayant perdu leur nationalité à la suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent de ce fait dans une position extrêmement difficile, législation de différents pays, et notamment des Etats-Unis, sur l'émigration, bureaux de renseignements pour émigrants, nomination de femmes dans des consulats, séparation des émigrants d'avec leur famille, etc., etc. Et ce programme, à son tour, touchant d'une part à des questions de moralité publique, s'entrelaçait de l'autre à des questions législatives, si bien qu'il aurait pu également ressortir sur quelques points de la Commission des Lois, et que la vice-présidente de celle-ci, Dr. Stael-von Holstein, l'éminente avocate suédoise, a pu demander avec raison une coordination des différentes activités du C. I. F. dans le domaine législatif. Durant cette dernière session, la Commission des Lois, qu'a présidée M^{me} Maria Vérona, s'est essentiellement occupée de trois questions, estimant sans doute avec raison que trop embrasser, c'est mal étreindre : les mesures à prendre internationalement contre l'homme coupable d'abandon de famille qui s'en va vivre à l'étranger, la nationalité de la femme mariée, et l'âge de consentement. Enfin, la Commission du Travail féminin, présidée successivement par M^{es} Altmann-Gottheim (Allemagne) et Brunschvicg (France), a repris la grosse question de la protection légale des ouvrières seules, pris connaissance des rapports

sur les inégalités des conditions du travail entre femmes et hommes dans différents pays, et examiné celles des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail qui seraient à recommander spécialement au C.I.F. d'appuyer, le choix s'étant porté sur les Conventions de Washington sur la protection des femmes en couches, sur le travail de nuit des femmes, et sur les conditions insalubres du travail.

Par cette brève énumération — et nous n'avons pas mentionné le travail de la Commission des Finances, qui a un caractère plutôt administratif, ni celui de la Commission du Suffrage, dont l'intérêt nous paraît devoir être surtout documentaire, dans l'état actuel des choses, et vu l'existence de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, — on peut aisément se rendre compte combien vaste est le programme du C.I.F., qui embrasse à peu près tous les intérêts des femmes organisées, même s'ils sont déjà traités par des Associations spéciales. Et l'on constate aussi — du moins celles qui ont suivi l'an dernier les travaux du Congrès de Paris — comment nombre de ces Commissions et celles de l'Alliance Internationale pour le Suffrage mènent les mêmes enquêtes, discutent les mêmes problèmes, votent les mêmes résolutions, la question toujours latente d'une meilleure coordination de ces forces féminines internationales se posant ainsi inévitablement à l'auditeur non averti... Nous ne rouverrons pas ici une discussion qui a été close par la négative au Congrès de Rome en 1923, et nous ne nous attacherons pas à l'argumentation stérile de rechercher dans quels domaines le C.I.F. a la priorité, et dans quels autres champs d'activité l'Alliance a innové; car il nous semble qu'il y a aussi un autre point de vue à faire valoir qui a son importance: c'est que ce n'est pas toujours exactement dans les mêmes milieux et parmi les mêmes groupements que travaillent le C.I.F. et l'Alliance Internationale. Certes, bien des noms connus et appréciés se retrouvent chez l'un comme chez l'autre; mais, d'une manière générale, ne peut-on pas dire que l'Alliance s'adresse à des cercles plus jeunes, plus démocratiques, plus simples que le C.I.F.? et que celui-ci se recrute davantage dans des milieux plus modérés, plus enclins de par leur situation sociale aussi à une certaine réserve et à une certaine prudence? que l'Alliance Internationale constitue, somme toute, le centre gauche du mouvement féminin international, dont le C.I.F. serait, lui, le centre droit? (la gauche proprement dite étant constituée par la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, et l'extrême-droite par les organisations féminines catholiques internationales). Alors, s'il en est ainsi, — et le fait que plusieurs des habituées suisses des Congrès de l'Alliance ne se sont pas trouvées immédiatement en pays de connaissance à Genève, l'autre semaine, contribuerait aussi à le prouver, — n'est-il pas utile à la cause des femmes en général que, dans tous les milieux, parmi toutes les mentalités, le même travail se produise qui prépare toujours mieux les femmes à comprendre leurs responsabilités sociales et civiques, et à savoir les accepter? Toutes ces questions, celle de la paix et de l'arbitrage comme celle des conditions du travail féminin ou d'une morale unique pour les deux sexes, ou encore de la propagande pour l'idéal de la Société des Nations, ne constituent-elles pas un champ si vaste, qu'il y a de la place pour toutes les bonnes volontés, et, que plus de travailleuses s'attachent joyeusement et de toute leur ferveur à la tâche, plus vite ce champ sera ensemencé, et plus féconde et dorée sera la moisson que l'on récoltera, sans rivalité et sans se demander qui a tracé le premier sillon? ...

* * *

Nous avions annoncé que ce deuxième article serait surtout consacré aux séances de travail, le premier ayant plutôt visé à donner une vue d'ensemble de ces sessions. Mais depuis qu'il a été écrit, tant de réunions charmantes dans leur intimité ou intéressantes dans leur officiellité, tant de visites diverses à travers Genève, ont été organisées, que nous manquerions complètement à notre tâche de chroniqueuse si nous n'en mentionnions pas au moins quelques-unes. Il faut relever notamment la promenade de nos hôtes à travers la vieille ville et à la cathédrale, la visite des logements de la Société coopérative d'habitation à Aire, celles d'asiles d'enfants, de l'Institut Rousseau, de l'Ecole secondaire de jeunes filles de la rue Voltaire, du Bu-

reau de Bienfaisance, du B.I.T., du Secrétariat de la S.d.N., le thé organisé par le Bureau International de la Paix, etc., etc. Le Secrétaire général de la S.d.N., Sir Eric Drummond, a bien voulu offrir, lui aussi, une réception à Lady Aberdeen et à son état-major, dans les jardins du Secrétariat; et, en réponse sans doute, le C.I.F. a tenu à offrir, à l'Hôtel des Bergues, un grand dîner officiel aux membres du Conseil de la S.d.N., qui siégeait précisément cette semaine-là à Genève. Dîner des plus brillants, qui a fait passer devant nos yeux habitués à la simplicité démocratique de nos agapes helvétiques des visions de réceptions de Cour: toilettes de gala et décolletés, bijoux, aigrettes de diamants, décorations et plaques, entrée selon le protocole des membres du Conseil de la S.d.N. (qui tous, sauf M. Stresemann appelé ailleurs par une autre réception, avaient accepté l'invitation du C.I.F.) et des membres du Comité du C.I.F., discours et toasts, hourrahs à la mode britannique... A Lady Aberdeen, qui revendiqua pour le C.I.F. l'honneur d'être la mère de la Société des Nations, Sir Austen Chamberlain répondit de façon fort spirituelle au nom du *promising baby* qu'est la S.d.N., et dont il venait de découvrir la parenté avec tant de femmes charmantes; puis Mme Avril de Sainte-Croix, dans un des discours les plus appréciés de la soirée, et Mlle Alice Salomon, avec des paroles très personnelles, apportèrent le tribut des femmes à la S.d.N., discours auxquels répondirent M. Paul-Boncour et M. Bénès, tous deux fervents féministes. Et M. Paul-Boncour ne fut sans doute pas fâché de saisir l'occasion de se disculper du reproche qu'on lui a fait, dans bien des milieux féministes, d'avoir englobé les femmes françaises dans son projet de loi sur la mobilisation, sans qu'en retour le moindre grain de mil de droits politiques leur fut conféré, puisqu'il termina son discours par cette phrase que, de tous côtés, l'on a interprétée comme un engagement public, et qu'il est pour nous bien dommage que la grande presse n'ait pas reproduite: « *Je lève mon verre au suffrage féminin...* »

Aussi, après ce discours aussi significatif que brillant, ne pouvions-nous qu'être déçus par ceux que nous apportèrent le lendemain, au dîner d'adieux, les autorités genevoises. Dîner charmant, d'ailleurs, tout fleuri de roses rouges qui faisaient un cadre de chaude lumière à la fine silhouette noire et blonde de Dame Rachel Crowdy, lorsqu'elle donna le message officiel du Secrétariat de la S.d.N., ou à la vénérable Mrs. Sanford, drapée d'un châle de crêpe de Chine blanc délicieusement ancien et en harmonie avec ses cheveux blancs, quand elle prononça, elle aussi, quelques paroles d'adieux; dîner plus simple, avec moins d'étiquette que celui de la veille, par petites tables, où se groupèrent les déléguées suivant leurs affinités et leurs sympathies, et qui mit un point final de cordialité à ces réunions de Genève. Mais pourquoi les représentants de nos corps constitués ne comprurent-ils pas qu'ils refardaient d'un quart de siècle en venant, dans cette réunion où prédominaient les femmes électrices, et à laquelle participaient plusieurs femmes parlementaires de différents pays, dont l'expérience politique était en tout cas beaucoup plus longue que celle de deux d'entre eux, — pourquoi ne comprurent-ils pas qu'ils faisaient complètement fausse route, en prodiguant ces conseils, mi-paternels, mi-supérieurs, dont aiment à nous gratifier nos hommes politiques helvétiques, en nous assurant que la politique n'est pas chose faite pour les femmes, et que notre rôle est ailleurs?... Qu'on nous le dise, à nous femmes suisses, en nous empêchant de faire la preuve du contraire, c'est ce contre quoi nous protestons déjà; mais qu'on l'annonce d'un ton protecteur à des déléguées comme Gertrud Baümer ou à des sénatrices comme Mlle Scebeko, c'est manifester une candeur par trop naïve et une ignorance vraiment par trop grande de la situation politique des femmes ailleurs qu'en Suisse!...

Et c'est pourquoi, en conclusion, nous répétons ici ce que nous avons dit bien des fois sur l'utilité de ces réunions sur notre sol suisse. Utilité non pas seulement au point de vue des relations internationales, du contact si nécessaire à établir entre femmes de milieux si divers, mais utilité aussi pour notre mouvement féministe suisse, qui peut puiser ainsi de nouvelles forces, recevoir de précieux encouragements, et montrer de façon tangible que ce qu'il ne cesse de demander est déjà réalisé

ailleurs. Sans doute, à Genève est-on un peu blasé sur des réunions de cet ordre, et frappent-elles beaucoup moins que dans d'autres villes de notre pays; et c'est pourquoi il serait utile aussi qu'un roulement s'établisse, et que Berne, Bâle, Lausanne, Zurich, Lucerne eussent à leur tour le privilège de recevoir des féministes étrangères. Il est certain que toutes ces villes, si elles sont bien près du siège de la S. d. N., n'en sont pas le siège lui-même, ce qui est, nous ne nous faisons pas d'illusions, la cause essentielle de la popularité de Genève à cet égard; mais il ne faut pas oublier non plus que ce n'est pas du tout dans une ville internationale, comme vient de l'écrire un de nos confrères féministes français, mais dans une ville suisse, et profondément suisse, que se réunissent ces Congrès; que, par conséquent, c'est aux féministes suisses qu'incombe le plaisir de les recevoir, et que celles-ci sont à l'œuvre sur les rives du Rhin, de l'Aar ou de la Limmat, comme sur celles du Rhône. D'ailleurs, en ce qui concerne le C. I. F., c'est à Budapest qu'aura lieu probablement la prochaine réunion, en 1929, puis à Vienne en 1930; et c'est donc dans ces villes que nous avons pu dire un joyeux « au revoir » à celles qui ont été nos hôtes durant ces deux semaines.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Académies de femmes en France...

... au XVIII^e siècle, assurez-vous, lecteurs antiféministes, qui déniez aux femmes tout don créateur, ou en tout cas les déclarez de mentalité artistique inférieure aux académiciens masculins. Il paraît, en effet, — c'est l'*Opinion* qui le raconte, — que vers 1769 fleurissait à Arles, pour employer le langage de l'époque, une Académie féminine, dont les membres paraissent avoir appartenu à la noblesse du pays. Mais il faut bien avouer que les titres des travaux qu'elles présentaient à ces séances sont singulièrement mièvres et peu intéressants, même en tenant compte du goût du temps; ce sont: *Les principes de l'art de plaire surpris entre les mains de la plus belle nature*, ou *Les espionneries du petit Dieu de l'Amour* (en trente-six volumes, s'il vous plaît!), ou encore *Le procès entre les lys et les roses terminé à l'amiable en faveur du plus beau teint...* Le reste à l'avant.

D'autres Académies féminines existèrent d'ailleurs dans d'autres villes: celle de la *Mouche de Miel* à Sceaux; celle de Lyon, dont faisait partie Mme Desbordes-Valmore; celle de Rouen; celle de Béziers, etc.

VARIÉTÉ

Est-il désirable de donner aux Françaises le droit de vote?

Avant que vienne en discussion devant les Chambres françaises la réforme électorale désirée par les uns, redoutée par les autres, il a paru intéressant à la publiciste française, Mme Alice La Mazière, de demander, par la voie du journal *L'Information*, à de hautes personnalités du monde des sciences, des arts et de la politique, si la femme, à leur avis, obtiendrait bientôt le droit de vote, et si cette conquête paraît désirable pour la collectivité et le pays tout entier.

Si M. Henri Duvernois, homme de lettres, opine: « Il y a une phrase très belle et qu'on n'utilise plus que rarement. C'est celle-ci: Je ne sais pas. », M^e Henri-Robert « souhaite ardemment que les Françaises obtiennent bientôt le droit de vote et estime que ce sera un grand bienfait pour la France ». M. Roland Dorgelès, le romancier, s'écrie: « Que les femmes votent, je le souhaite ardemment, parce qu'elles détestent l'alcoolisme et aussi parce qu'elles n'entendent rien à la politique, ce qui est une garantie de sagesse. Ceci dit, je suis persuadé que les affaires du pays marcheraient encore moins bien si c'étaient les femmes qui s'en occupaient. » M^e Manuel Forcade (bâtonnier de l'ordre des avocats comme M^e Henri Robert) pense que « la Française obtiendra bientôt le droit de vote. Mais cette conquête ne sera pas un bien pour la

Industries suisses peu connues.

Parmi ces industries nationales, qu'il est évidemment du devoir de chacun de nous d'encourager, en songeant à tous les ouvriers et à toutes les ouvrières qu'elles font vivre, la *Semaine Suisse* en cite un certain nombre, telles que la confection des bas et des gants, localisée en Suisse orientale et dont l'éloge n'est plus à faire, celle des jouets (boîtes de construction, animaux et poupées en peluche), celle de la peinture sur verre, la fonderie des cloches, qui remonte au XIV^e siècle, etc., etc. Il est aussi intéressant de constater que notre pays, qui n'a aucun débouché maritime, est l'un des premiers pour la construction des bateaux à vapeur.

Le nouveau régime de l'alcool en Norvège.

Les gens qui ne connaissent pas encore la discipline avec laquelle les Scandinaves combattent les maladies sociales ont pu croire qu'après le vote rejettant la prohibition de l'alcool, le 18 octobre dernier, la Norvège allait libérer le commerce de l'alcool. Il n'en est rien. La nouvelle loi votée par le Parlement maintient la prohibition de l'eau-de-vie dans les villes qui avaient déjà adopté la prohibition communale avant la prohibition générale, et dans les petites villes. Dans les autres centres, des votations communales périodiques décideront du régime. L'eau-de-vie ne pourra être vendue qu'aux personnes âgées de 21 ans. Les recettes provenant de la vente iront au fonds de l'assurance-invalidité et au fonds spécial pour la lutte antialcoolique. (H. S. M.)

Les caisses-maladie et l'alcool.

La puissante Fédération zurichoise des caisses-maladie a voté la résolution suivante dans son assemblée du mois de mai:

« Nous saluons vivement les efforts qui tendent à protéger la santé publique par une révision fondamentale de la législation fédérale sur l'alcool. Nous recommandons à toutes les caisses affiliées de collaborer activement à éclairer l'opinion sur ce sujet, afin que l'œuvre méritoire de 1885 soit bientôt adaptée aux besoins actuels. »

L'abus des fêtes.

Le Secrétariat central de la Société suisse d'utilité publique signale que, dans la saison d'avril à novembre 1926, il y a eu deux fois plus de fêtes qu'en 1925: 803 au lieu de 403. Dans ces 803 fêtes ne sont pas compris, naturellement, les matchs de football, qui furent au nombre de 459!

On a bien raison d'appeler le tir notre sport national. Il vient, en effet, en tête des 803, avec 173 fêtes, laissant loin derrière lui cet autre sport suisse par excellence, cependant, la lutte: 88 fêtes. Suivent ensuite: 85 fêtes cyclistes, 73 de gymnastique, 64 d'athlétisme, 52 hippiques, 41 de musique et 35 seulement de chant.

Le Secrétariat a mis à part les fêtes de bienfaisance, et aussi les innombrables fêtes champêtres et forestières, ainsi que les « ker-

femme. La collectivité, elle, en bénéficiera jusqu'à ce que les tares qui pèsent sur le suffrage des hommes aient gagné celui des femmes. » M^e Renan, elle, allègue que son âge, l'éducation reçue, le respect des traditions, l'attachent aux formes du passé; elle craint que la femme électrice devienne un homme manqué et estime que le suffrage est plus nécessaire et indiqué dans d'autres pays que la France.

C'est au nom du bon sens que le romancier Claude Farrère fait des vœux pour le suffrage des femmes, tout en craignant qu'elles aient encore longtemps à l'attendre. Il ajoute: « Le suffrage universel étant, de l'aveu même de tous ses élus, la pire et la plus tortueuse des maladies contagieuses, il y a intérêt à l'étendre et à en saturer le monde, à dessein de « self-elimination »... Le vote serait obligatoire; les enfants, les interdits, les aliénés et les criminels voteront aussi, et le suffrage achèverait de tomber dans le désarroi. Et peut-être alors la saine raison reprendrait-elle « du poil de la bête », etc., etc. » M. Michelin, l'industriel, est moins prolix et avoue tout simplement qu'il n'a aucune espèce d'opinion sur le droit de vote des femmes. M^e Prévost, secrétaire du syndicat des femmes sténographes et dactylographes, pense que la seule méthode pour les femmes qui veulent le vote est de pénétrer dans tous les milieux de la société et de s'y imposer habilement, en prenant part aux mêmes travaux que les hommes, en faisant leur place dans tous les groupements sociaux (syndicats, partis politiques, etc.). Mais, comme l'égoïsme masculin exige des femmes qu'elles soient supérieures à la majorité des hommes de leur milieu, la victoire ne